







Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2014/2255(INI)
Procédure terminée	
<p>Rapport sur la mise en ?uvre, les résultats et l'évaluation globale de l'Année européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle</p> <p>Voir aussi 2010/0242(COD)</p> <p>Sujet</p> <p>4.10.05 Inclusion sociale, pauvreté, revenu minimum</p> <p>4.10.07 Personnes âgées</p> <p>4.10.11 Retraites, pensions</p> <p>4.10.14 Démographie</p> <p>4.15.04 Main-d'oeuvre, mobilité et conversion professionnelles, conditions de travail</p>	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>EMPL Emploi et affaires sociales</p>		26/11/2014
		<p> KUKAN Eduard</p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> BLINKEVIČIŪTĒ Vilija</p> <p> KRASNODEBSKI Zdzisław</p> <p> VAJGL Ivo</p> <p> ŽDANOKA Tatjana</p> <p> AGEA Laura</p>	
Commission européenne	<p>DG de la Commission</p> <p>Emploi, affaires sociales et inclusion</p>	<p>Commissaire</p> <p>THYSSEN Marianne</p>	

Événements clés			
15/01/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/07/2015	Vote en commission		

23/07/2015	Dépôt du rapport de la commission	A8-0241/2015	Résumé
08/09/2015	Débat en plénière		
08/09/2015	Débat en plénière		
09/09/2015	Résultat du vote au parlement		
09/09/2015	Décision du Parlement	T8-0309/2015	Résumé
09/09/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2014/2255(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Mise en ?uvre
	Voir aussi 2010/0242(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	EMPL/8/01909

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission	PE557.126	05/05/2015	EP	
Amendements déposés en commission	PE560.594	04/06/2015	EP	
Amendements déposés en commission	PE564.970	14/07/2015	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A8-0241/2015	23/07/2015	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T8-0309/2015	09/09/2015	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2015)748	24/02/2016	EC	

Rapport sur la mise en ?uvre, les résultats et l'évaluation globale de l'Année européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté un rapport d'initiative d'Eduard KUKAN (PPE, SK) sur le rapport sur la mise en œuvre, les résultats et l'évaluation globale de l'Année européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle.

Les députés rappellent que l'objectif de l'Année européenne 2012 était de sensibiliser l'opinion publique à l'importance du vieillissement actif, de stimuler l'échange d'informations, de promouvoir des politiques en faveur du vieillissement actif et de créer un cadre pour des actions concrètes de l'Union, de ses États membres, et de toutes les parties prenantes du secteur public et du secteur privé.

Ils rappellent également que les prévisions pour 2050 indiquent que la moyenne d'âge de la population de l'Union sera supérieure à 50 ans.

Tout en soulignant que l'Année européenne 2012 avait créé une dynamique politique qui avait contribué à ouvrir un débat sur les défis posés par le vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle en Europe, les députés se félicitent de l'organisation de cette Année qui est parvenue à la fois à réaliser son objectif de mobiliser les acteurs pertinents autour de la question du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle et à engendrer une hausse du nombre d'initiatives promouvant le vieillissement actif.

Ils estiment toutefois regrettable que l'objectif consistant à établir de nouveaux réseaux de partage de ressources, de projets et d'idées entre secteur public, secteur privé et société civile ait rarement été atteint. Ils regrettent également que la participation des partenaires sociaux ait été variable et que les entreprises privées n'aient pas été aussi mobilisées que souhaité.

Tirer parti de l'Année européenne 2012 : les députés estiment qu'il est très important que les initiatives lancées dans le cadre de l'Année européenne 2012 soient suivies et transformées en un engagement politique fort, suivi d'actions concrètes, pour garantir l'inclusion sociale, la participation active et le bien-être de toutes les générations.

Ils demandent à la Commission de réaliser une étude sur le déclin démographique qui touche un nombre croissant de régions de plusieurs États de l'Union européenne et de rédiger une communication sur ce problème et sur les mesures qui pourraient être prises au niveau européen.

En termes de mise en œuvre, les députés estiment qu'il est regrettable que l'adoption relativement tardive de l'Année européenne 2012 ait entraîné des retards dans la conclusion des contrats et dans la mise en œuvre.

Vieillesse active : les députés rappellent que le vieillissement actif est le processus consistant à optimiser les possibilités de bonne santé et de participation au sein de la société. Ils soulignent le fait que le vieillissement actif implique également d'améliorer l'accès aux soins de santé, aux soins de longue durée et aux services sociaux, que la crise a parfois mis sous pression. Ils recommandent à tous les États membres de promouvoir et de développer, à travers leur système de sécurité sociale, des infrastructures gériatriques (maisons de repos, centres de jour et aide à domicile) publiques de qualité, dans lesquelles les personnes âgées seraient activement impliquées.

Des mesures sont également nécessaires pour :

- développer une stratégie européenne en matière de démence;
- proposer des mesures concernant le chômage des plus de 50 ans;
- mettre en place des incitations pour l'embauche des travailleurs âgés;
- lutter contre les discriminations dont sont victimes les personnes âgées;
- stabiliser les règles sur la retraite, en tenant compte des taux de chômage réels parmi la population de plus de 50 ans avant de modifier l'âge légal de la retraite car, pour les députés, en ne liant l'âge du départ à la retraite qu'à l'espérance de vie, on ne tient pas compte de l'importance de l'évolution du marché du travail;
- garantir la viabilité des régimes de pension publics et des revenus et des droits à la retraite individuels et suffisants pour tous;
- favoriser l'accès aux technologies pour les sociétés européennes vieillissantes;
- favoriser l'accès aux financements européens pour assister financièrement les programmes d'entraide menés par des organisations de personnes âgées qui partagent leur énergie, leurs connaissances, leurs expériences et leur sagesse.

Collecter des données pour améliorer la vie des personnes âgées : les députés estiment qu'il est indispensable de collecter des données complètes et fiables permettant d'évaluer les besoins des personnes âgées. Ils recommandent aux États membres de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des programmes publics qui améliorent la santé physique et promeuvent la santé psychique et les relations sociales des personnes âgées.

Ils considèrent qu'il faut aider les personnes âgées à vivre de manière autonome et active le plus longtemps possible en développant et en maintenant des services publics de soutien, d'assistance et de soins axés sur les personnes. Ils invitent dès lors les États membres à garantir des soins de santé abordables, accessibles et non discriminatoires et à donner la priorité à la prévention dans leurs politiques de soins de santé. Par conséquent, la Commission est appelée à mettre en œuvre le paquet "Investissements sociaux" et à maintenir le vieillissement en bonne santé et l'adéquation et la qualité des soins à long terme en tête des priorités politiques.

Intégrer les personnes âgées dans la société : se félicitant du document d'information de la Commission intitulé "Growing the Silver Economy in Europe" ("Développer l'économie des seniors en Europe"), les députés indiquent qu'il faut tout faire pour que les personnes âgées soient membres à part entière de la société et que leur participation à la vie quotidienne et publique soit favorisée. Celles-ci sont en effet en capacité de transmettre des valeurs, des expériences et des points de repère essentiels.

Changement démographique : les députés saluent la convention à venir de l'Union sur le changement démographique comme un aboutissement important de l'Année européenne 2012 et du partenariat européen d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé. Ils demandent à la Commission de recenser des domaines du budget de l'Union dans lesquels des économies et des gains d'efficacité peuvent être dégagés afin de prévoir un financement pour cette convention. De même, ils invitent la Commission à adopter une stratégie européenne sur le changement démographique afin de coordonner l'action de l'Union dans plusieurs domaines, en tâchant de ne pas diminuer les droits sociaux et les prestations sociales qui reviennent aux personnes âgées.

Parallèlement, les députés indiquent qu'une convention de l'ONU visant à protéger les droits des personnes âgées améliorera les vies de celles-ci et constituerait une plateforme importante pour créer un changement de comportement, à l'échelle mondiale, face au vieillissement.

Les députés déplorent au passage le fait que la Commission n'ait pas encore abordé les inégalités dues à l'âge dans la transposition de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et de la stratégie en faveur des personnes handicapées.

Volontariat des personnes âgées: les députés soulignent l'importance du volontariat, qui ne va pas de soi et dont la valeur sociale ajoutée devrait davantage être prise en compte. Ils encouragent le vieillissement actif et la participation civique tout au long de la vie qui permet aux personnes âgées de se dévouer à la société, tout en améliorant leur qualité de vie, leur bien-être et leur état de santé général. Dans ce contexte, ils déplorent l'arrêt du programme Grundtvig, qui soutenait les bénévoles âgés et pressent la Commission de reconnaître la valeur de programmes de l'Union qui ont combiné avec succès participation citoyenne et échanges de groupe au niveau de l'Union, en y associant les personnes âgées.

En conclusion, les députés soulignent qu'une politique équitable entre générations doit avoir pour objectif de créer les instruments nécessaires pour mener un dialogue ouvert et honnête entre générations afin d'engendrer des situations gagnant-gagnant.

Rapport sur la mise en œuvre, les résultats et l'évaluation globale de l'Année européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle

Le Parlement européen a adopté par 514 voix pour, 106 voix contre et 69 abstentions, une résolution faisant suite à la publication du rapport sur la mise en œuvre, les résultats et l'évaluation globale de l'Année européenne 2012 sur le vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle.

Le Parlement rappelle que l'objectif de l'Année européenne 2012 était de sensibiliser l'opinion publique à l'importance du vieillissement actif, de stimuler l'échange d'informations, de promouvoir des politiques en faveur du vieillissement actif et de créer un cadre pour des actions concrètes de l'Union, de ses États membres, et de toutes les parties prenantes du secteur public et du secteur privé.

Il rappelle également que les prévisions pour 2050 indiquent que la moyenne d'âge de la population de l'Union sera supérieure à 50 ans.

Tout en soulignant que l'Année européenne 2012 avait créé une dynamique politique qui avait contribué à ouvrir un débat sur les défis posés par le vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle en Europe, le Parlement se félicite de l'organisation de cette Année qui est parvenue à la fois à réaliser son objectif de mobiliser les acteurs pertinents autour de la question du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle et à engendrer une hausse du nombre d'initiatives promouvant le vieillissement actif.

Il estime toutefois regrettable que l'objectif consistant à établir de nouveaux réseaux de partage de ressources, de projets et d'idées entre secteur public, privé et société civile ait rarement été atteint. Il regrette également que la participation des partenaires sociaux ait été variable et que les entreprises privées n'aient pas été aussi mobilisées que souhaité.

Tirer parti de l'Année européenne 2012 : le Parlement estime qu'il est très important que les initiatives lancées dans le cadre de l'Année européenne 2012 soient suivies et transformées en un engagement politique fort, suivi d'actions concrètes, pour garantir l'inclusion sociale, la participation active et le bien-être de toutes les générations, dans le respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité.

Il demande à la Commission de réaliser une étude sur le déclin démographique qui touche un nombre croissant de régions de plusieurs États de l'UE et de rédiger une communication sur ce problème et sur les mesures qui pourraient être prises au niveau européen.

En termes de mise en œuvre, le Parlement estime qu'il est regrettable que l'adoption relativement tardive de l'Année européenne 2012 ait entraîné des retards dans la conclusion des contrats et dans la mise en œuvre.

Vieillessement actif : le Parlement rappelle que le vieillissement actif est le processus consistant à optimiser les possibilités de bonne santé et de participation au sein de la société pour les personnes âgées. Il souligne le fait que le vieillissement actif implique d'améliorer l'accès aux soins de santé, aux soins de longue durée et aux services sociaux, que la crise a parfois mis sous pression. Il recommande à tous les États membres de promouvoir et de développer, à travers leur système de sécurité sociale, des infrastructures gériatriques (maisons de repos, centres de jour et aide à domicile) publiques de qualité, dans lesquelles les personnes âgées seraient activement impliquées.

Des mesures sont également nécessaires pour :

- développer une stratégie européenne en matière de démence;
- proposer des mesures concernant le chômage des plus de 50 ans;
- lutter contre les discriminations dont sont victimes les personnes âgées;
- stabiliser les règles sur la retraite, en tenant compte des taux de chômage réels parmi la population de plus de 50 ans avant de modifier l'âge légal de la retraite car, pour le Parlement, en ne liant l'âge du départ à la retraite qu'à l'espérance de vie, on ne tient pas compte de l'importance de l'évolution du marché du travail;
- garantir la viabilité des régimes de pension publics et des revenus et des droits à la retraite individuels et suffisants pour tous;
- favoriser l'accès aux technologies pour les sociétés européennes vieillissantes;
- favoriser l'accès aux financements européens pour assister financièrement les programmes d'entraide menés par des organisations de personnes âgées qui partagent leur énergie, leurs connaissances, leurs expériences ainsi que leur sagesse.

Créer un «mentorat» générationnel: le Parlement souligne qu'il convient d'envisager des programmes tels qu'un "mentorat générationnel" promouvant des échanges entre des experts âgés et la génération plus jeune au travail et en formation. Il estime que les États membres pourraient mettre en place des incitations pour les entreprises à embaucher davantage de travailleurs âgés car, par principe, ces derniers ne devraient pas être désavantagés par rapport aux jeunes dans le domaine de la formation continue et professionnelle. Les lieux de travail devraient être adaptés aux besoins des travailleurs âgés et des temps partiels devraient leur être réservés selon leurs préférences.

Collecter des données pour améliorer la vie des personnes âgées : le Parlement estime qu'il est indispensable de collecter des données complètes et fiables permettant d'évaluer les besoins des personnes âgées. Il recommande aux États membres de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des programmes publics qui améliorent la santé physique et promeuvent la santé psychique et les relations sociales des personnes âgées.

Il considère qu'il faut aider ces personnes à vivre de manière autonome et active le plus longtemps possible en développant et en maintenant des services publics de soutien, d'assistance et de soins axés sur les personnes. Il invite dès lors les États membres à garantir des soins de santé abordables, accessibles et non discriminatoires et à donner la priorité à la prévention dans leurs politiques de soins de santé. Par conséquent, la Commission est appelée à mettre en œuvre le paquet "Investissements sociaux" et à maintenir le vieillissement en bonne santé et l'adéquation et la qualité des soins à long terme en tête des priorités politiques.

Le Parlement réclame par ailleurs la création d'un nouvel instrument financier européen destiné à garantir un revenu minimal à tous les citoyens européens vivant sous le seuil de pauvreté.

Intégrer les personnes âgées dans la société : se félicitant du document d'information de la Commission intitulé "Growing the Silver Economy in Europe" ("Développer l'économie des seniors en Europe"), le Parlement indique qu'il faut tout faire pour que les personnes âgées soient membres à part entière de la société et que leur participation à la vie quotidienne et publique soit favorisée. Celles-ci sont en effet en capacité de transmettre des valeurs, des expériences et des points de repère essentiels.

Changement démographique : le Parlement salue la convention à venir de l'Union sur le changement démographique comme un aboutissement important de l'Année européenne 2012 et du partenariat européen d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé. Il demande à la Commission de recenser des domaines du budget de l'Union dans lesquels des économies et des gains d'efficacité pourraient être dégagés afin de prévoir un financement pour cette convention. De même, il invite la Commission à adopter une stratégie européenne sur le changement démographique afin de coordonner l'action de l'Union dans plusieurs domaines, en tâchant de ne pas diminuer les droits sociaux et les prestations sociales qui reviennent aux personnes âgées.

Parallèlement, le Parlement indique qu'une convention de l'ONU visant à protéger les droits des personnes âgées améliorerait les vies de celles-ci et constituerait une plateforme importante pour créer un changement de comportement, à l'échelle mondiale, face au vieillissement.

Le Parlement déplore au passage le fait que la Commission n'ait pas encore abordé les inégalités dues à l'âge dans la transposition de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et de la stratégie en faveur des personnes handicapées.

Volontariat des personnes âgées: le Parlement souligne l'importance du volontariat, qui ne va pas de soi et dont la valeur sociale ajoutée devrait davantage être prise en compte. Il encourage le vieillissement actif et la participation civique tout au long de la vie qui permet aux personnes âgées de se dévouer à la société, tout en améliorant leur qualité de vie, leur bien-être et leur état de santé général. Dans ce

contexte, il déplore l'arrêt du programme Grundtvig, qui soutenait les bénévoles âgés et presse la Commission de reconnaître la valeur de programmes de l'Union qui ont combiné avec succès participation citoyenne et échanges de groupe au niveau de l'Union, en y associant les personnes âgées.

En conclusion, le Parlement souligne qu'une politique équitable entre générations doit avoir pour objectif de créer les instruments nécessaires pour mener un dialogue ouvert et honnête entre générations afin d'engendrer des situations gagnant-gagnant.